

Programme de formation en présentiel



• OBJECTIFS DE FORMATION

A la fin de la formation, l'apprenant sera capable de :

Maîtriser et prévenir les dangers de l'entreprise, les procédures et protocoles internes en cas d'urgence
D'exécuter correctement les gestes de secours destinés à :

- Protéger la victime et les témoins.
- Alerter les secours d'urgence adaptés.

Empêcher l'aggravation de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours spécialisés.

Public visé et prérequis

• **PUBLIC VISÉ :**

L'ensemble du personnel

• **PRÉREQUIS :**

Aucun prérequis

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement mis en œuvre

• **MOYENS PÉDAGOGIQUES :**

Remise d'un support de cours dématérialisé téléchargeable via un QR CODE

• **MOYENS TECHNIQUES :**

Ordinateur, vidéoprojecteur, mannequins adulte, enfants, nourrisson, DAE, gilets de désobstruction, maquillage pour simulation...

• **MOYENS D'ENCADREMENT :**

RISTORI D formateur S.S.T certifié par l'INRS.

• **EFFECTIFS :**

4 à 10 participants maximum

Compétences développées

- Être capable de situer le cadre juridique de son intervention.

Être capable de réaliser une protection adaptée.

- Être capable d'examiner la(les) victime(s) avant/et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.

- Être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement.

- Être capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée.

- Être capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entre-prise.

- Être capable de mettre en œuvre ses compétences en matière de protection (situation d'accident) au profit d'actions de prévention.

- Être capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

Moyens permettant le suivi et l'appréciation des résultats

• SUIVI DE L'EXÉCUTION :

Feuilles de présences signées des stagiaires et du formateur par demi-journée et attestation de présence individuelle. Grille de certification des compétences stagiaire de l'INRS

• MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Épreuves certificatives à partir de la mise en place d'une situation d'accident du travail simulée, ainsi que d'un échange et un questionnement simple par le formateur, selon la grille de certification des compétences du SST de l'INRS

• APPROCHE PÉDAGOGIQUE :

En amont de la formation analyse de la demande de l'entreprise-Test de positionnement et d'évaluation au début de la formation.

(Constats, attentes, interlocuteurs rencontrés, intégration à une éventuelle démarche prévention, ...),
Exposés interactifs, démonstrations par le formateur, études de cas, mises en situation...

• ATTRIBUTION FINALE

Sauveteur Secouriste du Travail valable 2 ans, sous réserve de suivi de l'ensemble de la formation et de réussite aux épreuves certificatives.

Attestation de fin de formation + Certificat de réalisation

Organisation et fonctionnement de la formation

• **DURÉE TOTALE DE LA FORMATION** : 2 jours soit 14h

• **HORAIRES** : 9h00-12h00/13h00-17h00 (modifiable si besoin)

• **RYTHME** : En continu

• **MODE D'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE** : « Présentiel en intra-entreprise » (groupe d'apprenants d'une seule entreprise) ou « Présentiel en inter-entreprise » (groupe d'apprenants de plusieurs entreprises)

• **LIEU DE FORMATION** : « sur site client »

• **DÉLAI D'ACCÈS** : 15 jours minimum

• **MODE D'INSCRIPTION** : Demande par mail à contact2aformation@gmail.com

• **DATES** : Nous contacter

• **DÉLAIS MOYEN DE RÉPONSE** : 48h

• **FINANCEMENT OPCO** : Possible selon éligibilité

• ACCESSIBILITÉ POUR LE PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP :

L'accessibilité sera adaptée au cas par cas

Accessible à tous



• **TARIF** : En INTER : Nous contacter - En INTRA : Nous contacter

Programme détaillé

1. Etre capable de situer le cadre juridique de son intervention

- 1.1. Connaître les éléments fixant le cadre juridique de son intervention dans son entreprise
- 1.2. Connaître des éléments fixant le cadre juridique de son intervention en dehors de son entreprise
- 1.3. Etre capable de mobiliser ses connaissances du cadre juridique, lors de son intervention

2. Etre capable de réaliser une protection adaptée

- 2.1. Etre capable de mettre en oeuvre les mesures de protection décrites dans le proces-sus d'alerte aux populations
- 2.2. Etre capable de reconnaître, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement
 - 2.2.1 Identifier les dangers réels ou supposés dans la situation concernée
 - 2.2.2. Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés
 - 2.2.3. imaginer, sous forme de scénarios simples, à partir des éléments matériels observés et des informations recueillies, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser les accidents liés aux dangers identifiés
- 2.3. Etre capable de supprimer ou isoler le danger, ou soustraire la victime au danger sans s'exposer soi-même
 - 2.3.1. Etre capable de supprimer le danger
 - 2.3.2. Etre capable d'isoler le danger
 - 2.3.3. En cas d'impossibilité de supprimer ou d'isoler le danger, être capable de soustraire la victime au danger

3. Etre capable d'examiner la(les) victime(s) avant/ et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir

- 3.1. Etre capable de reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) signes indiquant que la vie de la victime est menacée
 - 3.1.1. Etre capable de mettre en œuvre les 4 actions de recherche permettant de détecter les signes indiquant que la vie de la victime est menacée
 - 3.1.2. Dans le cadre où il y a manifestation de plusieurs signes, être capable de définir l'ordre de priorité des actions de recherche
- 3.2. Etre capable d'associer au(x) signes décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre et de le(s) prioriser

4. Etre capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement

- 4.1. Etre capable de définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention
- 4.2. Etre capable d'identifier, en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre
- 4.3. Le cas échéant, être capable de choisir, parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte
- 4.4. Etre capable de transmettre aux secours appelés, ou à la personne choisie pour alerter, les éléments du message, en respectant les consignes pour assurer une transmission efficace et favoriser une arrivée des secours au plus près de la victime

5. Etre capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée

- 5.1. Etre capable, à l'issue de l'examen, de déterminer l'action à effectuer, en fonction de l'état de la (les) victime(s), pour obtenir le résultat à atteindre
- 5.2. Etre capable de mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée
- 5.3. Etre capable de vérifier par observation, l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de l'état de la victime, jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours spécialisés
 - 5.3.1. Etre capable de réaliser un suivi de la victime dans l'attente des secours en vue de détecter l'apparition de nouveaux signes indiquant que la vie de la victime est menacée
 - 5.3.2. Etre capable, en cas d'évolution de l'état de la victime, d'adapter sa conduite aux nouveaux signes décelés

Programme détaillé

6. Etre capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

6.1. Etre capable d'appréhender les notions de base en matière de prévention pour en situer l'importance dans l'entreprise

6.1.1. Etre capable d'appréhender les notions de danger, situation dangereuse, dommage, événement dangereux, accident du travail (AT) et maladie professionnelle (MP),...

6.1.2. Etre capable d'identifier la nature et l'importance des AT et des MP dans son entreprise, dans la branche professionnelle et/ou au plan national

7. Etre capable de mettre en oeuvre ses compétences en matière de protection (situation d'accident) au profit d'actions de prévention

7.1. Etre capable de repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail

7.1.1. Observer l'environnement et identifier les dangers supposés dans la situation de travail concernée.

7.1.2. Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés.

7.1.3. Imaginer, à partir de ces observations, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser des dommages liés aux dangers identifiés.

7.2. Etre capable de supprimer ou réduire, ou de contribuer à supprimer ou réduire les situations dangereuses

7.2.1. Supprimer ou faire supprimer les dangers ou isoler les personnes, dans une situation de travail dangereuse, en proposant des actions de prévention

7.2.2. Définir, à défaut, des actions de protection permettant d'éviter ou de limiter le dommage

8. Etre capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/ des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

8.1. Etre capable d'identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise

8.2. Etre capable de définir les différents éléments, les transmettre à la personne identifiée et rendre compte sur les actions éventuellement mises en oeuvre

9. La certification

En cours de formation, des évaluations formatives permettront d'évaluer la progression des stagiaires.

En vue de l'obtention du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail, 2 épreuves certificatives sont proposées, en fin de formation, de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence. Cette évaluation ne doit dépasser 2 heures. Le certificat est obtenu dès lors que l'ensemble des 8 compétences sont acquises.

Financement : cette formation peut faire l'objet d'une prise en charge par un OPCO ou un autre financeur, sous réserve de l'éligibilité de l'entreprise et de l'accord du financeur. La demande de prise en charge reste à l'initiative du client.



Taux d'obtention : 99,9 %



Taux de satisfaction 2025: 99,9%
résultats issus des questionnaires de satisfaction des stagiaires ayant répondu.



Validation de blocs de compétences : Non



Passerelles et équivalences

Les titulaires du SST à jour sont réputés détenir l'unité d'enseignement PSC.



Suites de parcours et débouchés

Reconnaissance des compétences en prévention à travers la fonction d'auxiliaire en prévention.